

Séance extraordinaire du 17 octobre 2016

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 17^e jour d'octobre deux mille seize (17-10-2016) à 19 h au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures 19 h 00 sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Demande de subvention - Contribution gouvernementale – Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
3. Octroi de contrat – Maskimo Construction inc. – Travaux d'asphaltage – Surface d'un dek hockey
4. Octroi de contrat – Wolseley Canada inc. – Fourniture, inspection et entretien d'un système de rétention avec recharge de la nappe phréatique
5. Attribution de poste - Inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement
6. Attribution de poste - Greffière adjointe
7. Attribution de poste – Ouvrier spécialisé Classe 1 – Chauffeur - Statut saisonnier
8. Attribution de poste – Ouvrier spécialisé classe 1 – Opérateur - Statut saisonnier
9. Mandat – Diagnostic organisationnel sur les loisirs

Période de questions

10. Clôture de la séance

Séance extraordinaire du 17 octobre 2016

2016-10-437

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2. Demande de subvention - Contribution gouvernementale – Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT la révision de la programmation de travaux produite en date du 6 octobre 2016 faisant partie intégrante de la présente résolution;

2016-10-438

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète des prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 17 octobre 2016

3. Octroi de contrat – Maskimo Construction inc. – Travaux d’asphaltage – Surface d’un dek hockey

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d’offres sur invitation pour des travaux d’asphaltage dans le cadre de l’installation de la surface d’un dek hockey;

CONSIDÉRANT qu’un (1) soumissionnaire des trois (3) soumissionnaires invités a présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant Avant taxes
Maskimo Construction inc.	24 300,00 \$

2016-10-439

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour des travaux d’asphaltage, dans le cadre de l’installation d’une surface de dek hockey, à Maskimo Construction inc., au montant de 24 300,00 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d’affecter le fonds de roulement pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Octroi de contrat – Wolseley Canada inc. – Fourniture, inspection et entretien d’un système de rétention avec recharge de la nappe phréatique

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d’offres sur invitation pour la fourniture, l’inspection et l’entretien d’un système de rétention avec recharge de la nappe phréatique;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant Avant taxes
Wolseley Canada inc.	36 840,98 \$
J.U. Houle Ltée	38 023,18 \$
Réal Huot inc.	38 865,00 \$

2016-10-440

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la fourniture, l’inspection et l’entretien d’un système de rétention avec recharge de la nappe phréatique, destiné au stationnement du parc des Grès, à Wolseley Canada inc., au montant de 36 840,98 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Attribution de poste - Inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que monsieur Jonathan Arsenault occupe les fonctions d’inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement depuis le 13 juin 2016 et qu’il répond aux exigences du poste offert;

2016-10-441

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l’attribution

Séance extraordinaire du 17 octobre 2016

du poste d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement à monsieur Jonathan Arsenaault, à compter du 3 octobre 2016, suivant le salaire et les avantages sociaux de la convention collective en vigueur. Il s'agit d'un poste régulier saisonnier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Attribution de poste - Greffière adjointe

CONSIDÉRANT que madame Josiane Pellerin occupe les fonctions de greffière adjointe depuis le 5 avril 2016 et qu'elle répond aux exigences du poste offert;

2016-10-442

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'attribution du poste de greffière adjointe à madame Josiane Pellerin, à compter du 5 octobre 2016, suivant la politique salariale et les conditions établies pour les employés cadres et non-syndiqués. Il s'agit d'un poste régulier à temps partiel (28 h par semaine).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Attribution de poste – Ouvrier spécialisé Classe 1 – Chauffeur - Statut saisonnier

CONSIDÉRANT que l'affichage à l'interne d'un poste d'ouvrier spécialisé Classe 1 – Chauffeur, à statut saisonnier, a été faite conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Duplessis a signé l'avis d'affichage et qu'il est, parmi les salariés ayant signé ledit avis, la personne salariée saisonnière ayant le plus d'ancienneté;

2016-10-443

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès attribue, à compter du 17 octobre 2016, le poste d'ouvrier spécialisé Classe 1 – Chauffeur, à statut saisonnier, à monsieur Daniel Duplessis. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Attribution de poste – Ouvrier spécialisé classe 1 – Opérateur - Statut saisonnier

CONSIDÉRANT que l'affichage à l'interne d'un poste d'ouvrier spécialisé Classe 1 – Opérateur, à statut saisonnier, a été faite conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Paquette a signé l'avis d'affichage;

2016-10-444

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès attribue, à compter du 17 octobre 2016, le poste d'ouvrier spécialisé classe 1 – Opérateur, à statut saisonnier, à monsieur Denis Paquette. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 17 octobre 2016

9. Mandat – Diagnostic organisationnel sur les loisirs

CONSIDÉRANT l'offre de services en date du 20 septembre 2016 de la firme Claude Grenier Ressources humaines inc.;

2016-10-445

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Claude Grenier Ressources humaines inc. pour effectuer le diagnostic organisationnel sur les loisirs de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, au taux horaire de 95 \$/heure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 19 h 17
Fin : 19 h 17 (pas de question)

10. Clôture de la séance

2016-10-446

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 19 h 17

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière